



**DÉCLARATION LIMINAIRE
DE LA CGT ÉDUC'ACTION DES ALPES MARITIMES
Comité Technique Spécial Départemental
Visioconférence, le 26 janvier 2022**

Nous sommes au regret de constater que, cette année encore, la dotation du département, à l'image de ce qui se passe en France, est très insuffisante. Elle n'est en tout cas absolument pas à même d'atténuer la lassitude des collègues, épuisés de devoir traiter des programmes surchargés dans des classes surchargées. Ajouté aux multiples contre-réformes mises en place durant ce quinquennat, le manque de moyens fait que les conditions de travail des personnels et d'étude des élèves se sont fortement dégradées, et qu'elles ne s'amélioreront pas l'année prochaine.

Il n'y a pas si longtemps, chacun-e d'entre nous donnait un sens à son métier. Il n'y a pas si longtemps, on pouvait prendre quelques minutes pour se poser et réfléchir avec nos élèves. Il n'y a pas si longtemps le métier d'enseignant était un peu attractif. Lorsque l'heure du départ à la retraite arrivait par exemple, c'était toujours avec un peu de nostalgie que le métier était quitté, et rarement en milieu d'année pour le second degré. Bien sûr tout n'était pas rose, mais plus grand-chose ne l'ai à présent. Qu'y avait-il de si scandaleux qu'il a fallu tout détruire ?

Depuis des années nous demandons pour l'école des moyens décents pour travailler et pour former nos élèves. Nous demandons aussi le retrait des contre-réformes des lycées et de la loi de transformations de la fonction publique. Depuis 2 ans que cette crise sanitaire a commencé, nous constatons à quel point ces demandes répétées n'étaient pas infondées et réalisons à quel point cet abandon progressif de l'École pèsent sur l'ensemble des membres de la communauté éducative. Les mouvements massifs de grève de ces dernières semaines, à l'appel de la quasi totalité des organisations syndicales mais aussi des corps de directions, d'inspections, des fédérations de parents d'élèves comme des syndicats lycéens auraient dû mener le ministère à changer fondamentalement sa politique autoritaire d'austérité.

Malheureusement, il n'en est rien ! Pire encore, les dotations toujours aussi faibles et les contre-réformes continuent d'accentuer progressivement les inégalités sociales et nos salaires n'augmentent toujours pas alors que la crise, elle, s'éternise et que l'inflation affaiblie encore le pouvoir d'achat des personnels.

Nous savons que les points ci-dessus ne sont pas de votre ressort, bien que, depuis votre position, rien ne vous interdit de faire remonter vos propres constats et rien n'interdit qu'ils soient identiques aux nôtres. Il en est un en revanche sur lequel vous avez un pouvoir immédiat, c'est celui de la répartition de la dotation entre les établissements. La répartition au H/E utilisée ces dernières années avait pour conséquence de sous-doter systématiquement chaque classe dès lors que son effectif n'était pas à 35. Si j'ai bien compris, mais vous me le direz, cette année les H/E de chaque établissement seraient modulés selon d'autres critères. Mais qu'importe au final, pour nous, il faut avant toute chose que les moyens attribués à chaque établissement satisfassent les minimums exigés par les BO, part horaire des élèves et part autonomie de chaque classe. Or, cette nouvelle clé de répartition ne le garantit pas : même s'il est très difficile pour nous de le vérifier pour tous les établissements car les effectifs des lycées par niveaux et filières qu'on nous avait promis l'an dernier ne nous ont pas été fournis, nous avons trouvé un cas où la dotation est inférieure à celle exigée par les BO. Nous en reparlerons. Et si nous en avons trouvé un alors que nous n'arrivons à obtenir les prévisions d'effectifs que de très peu d'établissements, nous craignons fortement qu'il en existe d'autres.

Pour cette raison, la CGT Éduc'action des Alpes-Maritimes réitère sa demande de revenir à une répartition respectant avant tout les minimums imposés par les BO. La part complémentaire ne peut s'entendre qu'au delà de ces minimums. Quel que soit le mode de répartition des moyens, au final, dans les établissements, les élèves sont réparti·es dans des classes, l'horaire minimal de chaque classe, avec sa part d'autonomie, doit donc être respecté. Nous rappelons aussi notre opposition aux contre-réformes Blanquer de l'école.